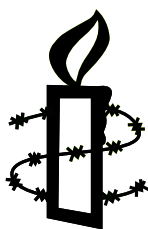


# Amnesty International

*DOCUMENT PUBLIC*



**CRUELS.  
INHUMAINS.  
TOUJOURS  
DÉGRADANTS.**

amnesty  
international

**NON À LA TORTURE  
ET AUX MAUVAIS TRAITEMENTS  
DANS LA « GUERRE CONTRE LE TERRORISME »**

## ***TORTURE ET DÉTENTION SECRÈTE***

***Le témoignage de « disparus »  
dans le cadre de la « guerre  
contre le terrorisme »***

**Circulaire d'action n° 2 – Autorités jordaniennes**

Index AI : MDE 16/004/2005

•  
ÉFAI  
•

## **TORTURE ET DÉTENTION SECRÈTE**

### ***Le témoignage de « disparus » dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme »***

#### **Circulaire d'action n° 2 – Autorités jordaniennes**

##### ***TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS – DÉTENTION SECRÈTE***

**Salah Nasser Salim Ali**, un Yéménite de vingt-sept ans, vivait en Indonésie, à Djakarta, avec son épouse indonésienne, Aisha, au moment de son arrestation, le 19 août 2003. Arrêté alors qu'il faisait des courses, il a été emmené dans le principal centre d'immigration de Djakarta, où il a été maintenu en détention quatre jours avant d'être envoyé en Jordanie. À son arrivée à l'aéroport d'Amman, il a été emmené au centre de détention des services de renseignements jordaniens, où il dit avoir été torturé continuellement pendant quatre jours. Il affirme que les agents jordaniens l'ont roué de coups et insulté, qu'ils ont craché sur lui et l'ont menacé de lui infliger des sévices sexuels et des décharges électriques. Il a également décrit avec précision comment il a été soumis à la méthode de torture de la *falaqa* (coups assenés sur la plante des pieds). Un jour, les gardes ont voulu le forcer à s'asseoir sur une bouteille ; ils n'y ont renoncé que lorsqu'il a menacé de les frapper avec la bouteille.

**Muhammad Faraj Ahmed Bashmilah**, un Yéménite de trente-sept ans, vivait lui aussi en Indonésie. En octobre 2003, il s'est rendu en Jordanie avec son épouse, Zahra, pour être auprès de sa mère qui devait suivre un traitement médical dans ce pays. À son arrivée à l'aéroport d'Amman, le service d'immigration a confisqué son passeport et lui a dit de venir le chercher trois jours plus tard. Lorsqu'il s'est présenté, il a été arrêté par des agents du *Dairat al Mukhabarat al Amma* (Département des renseignements généraux, DRG), qui lui ont demandé s'il s'était déjà rendu en Afghanistan. Il a répondu « oui ». À partir de ce moment, il n'a plus vu personne hormis des gardiens de prison et les individus qui l'ont interrogé, jordaniens et étasuniens, jusqu'à ce qu'il soit remis aux autorités yéménites plus d'un an et demi plus tard. Au cours de sa détention

en Jordanie, Muhammad Faraj Ahmed Bashmilah a été torturé à tel point que lorsque les délégués d'Amnesty International l'ont questionné en juin 2005, il s'est effondré et a éclaté en sanglots.

- ↪ **Pour obtenir de plus amples informations sur ces cas, veuillez consulter le rapport d'Amnesty International intitulé *États-Unis/Jordanie/Yémen Torture et détention secrète : Témoignage de « disparus » dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme »*, index AI : AMR 51/108/2005, <http://web.amnesty.org/library/index/fraamr511082005>**
- ↪ **Pour de plus amples informations sur la campagne, et pour consulter les appels, connectez-vous sur <http://web.amnesty.org/pages/stoptorture-index-fra>**
- ↪ **Pour entreprendre une action, lisez la suite...**

### ***Appelez les autorités jordaniennes à :***

#### **METTRE UN TERME à la torture et autres mauvais traitements dans les centres de détention :**

- mettre immédiatement un terme à tous les actes de torture et aux traitements cruels, inhumains ou dégradants pratiqués dans le cadre de la « *guerre contre le terrorisme* », et faire savoir clairement à tous les agents chargés de la surveillance ou de l'interrogatoire des détenus que de tels actes sont catégoriquement prohibés et qu'ils ne seront pas tolérés

#### **METTRE UN TERME à la détention secrète :**

- mettre immédiatement un terme à la détention secrète et sans contact avec le monde extérieur, cette pratique constituant en elle-même une atteinte aux droits humains et offrant des circonstances où la torture peut être pratiquée sans retenue. Les prisonniers doivent être autorisés sans délai à consulter un avocat et des médecins indépendants et à entrer en contact avec leur famille ;
- inculper les personnes détenues ou les remettre en liberté. Dès leur arrestation, les personnes maintenues en détention doivent être présentées à une autorité judiciaire indépendante des forces de sécurité ; si aucune inculpation prévue par la loi n'est retenue contre elles, elles doivent être libérées.

#### **POURSUIVRE toute personne reconnue responsable d'atteintes aux droits humains :**

- enquêter sur toutes les allégations selon lesquelles Muhammad Faraj Ahmed Bashmilah et Salah Nasser Salim Ali auraient été victimes de torture et de mauvais traitements et faire en sorte que toute personne contre laquelle il existe des preuves qu'elle a commis, ordonné ou autorisé des actes de torture ou une autre forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant, soit traduite en justice selon une procédure équitable.

**INDEMNISER les victimes de torture et de mauvais traitements :**

- veiller à ce que Muhammad Faraj Ahmed Bashmilah et Salah Nasser Salim Ali se voient accorder une réparation pleine et entière pour les sévices subis qui comprennent la restitution, l'indemnisation et la réadaptation, ainsi que les moyens de l'obtenir.

***Veillez faire part de ces préoccupations aux autorités suivantes :***

Roi de Jordanie  
His Majesty King Abdallah bin  
Hussein  
Office of H.M. the King  
Royal Palace  
Amman  
Jordanie  
Fax : +962 6 462 7421  
Courrier électronique :  
[info@nic.gov.jo](mailto:info@nic.gov.jo)

Ministre de l'Intérieur  
Awni Yarvas  
Minister of Interior  
Ministry of Interior  
PO Box 100  
Amman  
Jordanie  
Fax : +962 6 560 6908  
Courrier électronique :  
[info@moi.gov.jo](mailto:info@moi.gov.jo)

Chef du Service des renseignements généraux  
Major General Samih Asfoura  
Head of General Intelligence Department  
General Intelligence Department  
Amman  
Jordanie  
Fax : +962 6 586 4111  
Courrier électronique : [gid@gid.gov.jo](mailto:gid@gid.gov.jo)

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : CRUEL. INHUMAN. DEGRADES US ALL. STOP TORTURE AND ILL-TREATMENT IN THE 'WAR ON TERROR' – ACTION SHEET 2: Jordanian authorities*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI – août 2005.*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*

*Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :*